



Les priorités d'Ecolo pour la Présidence belge de l'Union européenne

A partir du 1^{er} juillet prochain, la Belgique assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne. La dernière présidence belge remonte à 2001 et avait été unanimement saluée pour son efficacité dans chacun des Conseils et pour sa contribution à l'architecture et au processus de décision européen. C'est en effet le traité de Laeken qui a donné le départ à la Convention, de laquelle est né le traité de Lisbonne entré en vigueur tout récemment.

Conformément à ce nouveau traité et afin d'assurer davantage de continuité et de cohérence, un programme de travail est défini conjointement par trois pays ; en l'occurrence, la Belgique a établi ce programme avec l'Espagne et la Hongrie. Mais chaque Présidence dispose également de son propre programme de travail.

Le Gouvernement fédéral devrait d'ici peu présenter ses ambitions. Dans ce contexte, Ecolo souhaite exposer les actions politiques qui lui apparaissent prioritaires pour la Présidence belge et exhorte le Gouvernement à les porter à son agenda de la Présidence.

Ecolo regrette toutefois que le Gouvernement n'ait pas davantage réussi à faire de la Présidence belge un objet populaire et à associer les citoyens au débat public. Dans ce cadre, il est révélateur que la plupart des Ministres fédéraux ait d'ores et déjà présenté son propre programme au Parlement fédéral, alors même que le processus de consultation citoyenne était encore en cours.

La Présidence belge doit aussi être l'occasion pour la Belgique de parler d'une seule voix. Pour cela, il faut soigner la concertation entre État fédéral et entités fédérées. Ainsi, il faut par contre saluer l'initiative prise pour réunir les Gouvernements fédéral et des entités fédérées le 19 mars prochain afin de convenir d'un agenda socio-économique commun en vue du Sommet de printemps des 25 et 26 mars 2010 et de procéder à une discussion au sujet du programme de la Présidence belge.

La présence d'Herman Van Rompuy à la Présidence du Conseil européen et la prochaine Présidence belge du Conseil de l'UE doivent permettre à notre pays d'être à l'origine d'initiatives qui permettront d'engranger des progrès autour de plusieurs enjeux essentiels, d'avancer ainsi vers une véritable Europe sociale qui s'inscrive dans le développement durable et profite à tous les Européens, de réconcilier les citoyens avec la construction européenne et, subsidiairement, de restaurer l'image de la Belgique sur la scène européenne et internationale. Le discours que prononcera Yves Leterme devant le Parlement Européen en donnera le ton, comme ce fut le cas en janvier dernier avec les propos forts de Mr Zapatero.

La Présidence belge doit également être l'occasion de sortir des stéréotypes et des préjugés sur la présence européenne à Bruxelles. Les liens, le dialogue et les rencontres entre européens (élus, fonctionnaires, stagiaires, visiteurs, etc... qu'ils soient résidents permanents ou provisoires), citoyens belges et bruxellois et autorités communales et régionales devraient, à l'occasion de ces 6 mois de présidence, prendre un tournant plus

positif, plus ouvert. Cette meilleure intégration est une garantie pour faire de Bruxelles la Capitale européenne du développement durable et pour développer la participation des citoyens belges aux activités de ce noyau des affaires européennes.

Ecolo souhaite développer 13 priorités que le Gouvernement belge devrait s'attacher à soutenir dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'UE et pour lesquels il doit prendre l'initiative avec ambition et intelligence. Ces 13 priorités sont déclinées en 3 axes étroitement imbriqués : socio-économique, environnemental et international.

➤ **Sur le plan socio-économique**

1. Une stratégie 2020 visant à rendre notre économie économe en ressources et performante d'un point de vue énergétique

La faiblesse de la résolution adoptée au Parlement européen sur cette importante stratégie qui sera mise en route au tout prochain sommet de printemps est très préoccupante : pas un seul objectif clair et quantifiable, ni en matière économique, ni en matière sociale ni bien évidemment en matière environnementale. Cette résolution demande que les États membres définissent des plans d'action avec des valeurs maximales et minimales pour certains aspects macro-économiques.

La stratégie EU 2020 doit impérativement faire de l'Europe l'acteur de pointe de la révolution verte. Faire de notre économie la plus économe en ressources et la plus performante d'un point de vue énergétique, éradiquer la pauvreté et remettre la justice sociale au centre des objectifs des politiques publiques, voilà les chantiers qui créent aujourd'hui les emplois durables et décents. Les objectifs de la stratégie UE 2020 doivent être contraignants et l'UE doit se donner un arsenal d'incitants et de sanctions pour assurer leur réalisation. C'est l'ensemble du budget et des politiques de l'UE qui doivent se mettre au diapason de ces objectifs : il est impensable que par exemple la politique agricole ou les fonds structurels continuent de privilégier des priorités contraires au développement durable, tel que c'est le cas aujourd'hui.

⇒ Si l'on veut que cette stratégie clé de l'UE ne connaisse pas l'échec de la stratégie de Lisbonne, elle doit être appropriée et soutenue par les **forces vives de toute l'Union**, qui doivent donc être associées de près à sa conception : les partenaires sociaux, les pouvoirs régionaux et locaux, les ONG, les associations sans oublier bien sûr le Parlement Européen, jusqu'ici tenu à distance de l'ensemble du processus. Pour l'instant, toute cette stratégie est discutée à huis clos par la Commission européenne et cela n'est ni acceptable ni efficace.

Il est essentiel que la Belgique puisse durant sa présidence travailler à définir des **objectifs chiffrés et des indicateurs de mesure**.

2. Lutter contre la pauvreté en garantissant un revenu minimum

2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2010 coïncide aussi avec l'échéance fixée au début de la décennie pour faire de l'UE l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde caractérisée par le plein emploi, la cohésion sociale et la durabilité environnementale. Malheureusement, 17 % de la population est toujours en risque de pauvreté, soit 79 millions d'Européens. La part des salaires dans le PIB était tombée dans la zone euro à 56 % en 2008 depuis 57,7 % en 2000 et 59,2 % en 1995 (année la plus lointaine pour laquelle on dispose de données). Quant aux prochaines années, on s'attend à une polarisation dans la demande des compétences par

les employeurs (près de 18 millions d'emplois seraient créés dans des professions intellectuelles hautement qualifiées et quelques 5 millions d'emplois nouveaux verraient le jour pour les peu qualifiés tandis que les moyens qualifiés seraient progressivement évincés par l'automatisation des processus) si bien que l'éventail salarial continuera à s'élargir. Dans le même temps, comme l'une des réponses des politiques de l'emploi à la crise a visé à accroître l'offre de travail, principalement pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, il en résultera une concurrence accrue entre les travailleurs et un risque de déqualification de grande ampleur (les travailleurs ayant des compétences supérieures à celles effectivement requises pour leur fonction). Ces développements sont source non seulement de creusement de la fracture sociale mais aussi d'instabilité économique puisque la croissance n'est plus équilibrée et que les ménages se trouvent de plus en plus endettés (leur endettement s'élevait à 82,6 % de leur revenu disponible brut en 2000 et 104,5 % en 2008).

⇒ La Commission européenne doit adresser une **recommandation aux Etats où les revenus de remplacement se trouvent sous la ligne de pauvreté (60 % du revenu médian de la population) et où la croissance des salaires décroche de l'inflation et des gains de productivité**, si possible dans une directive cadre. L'UE devrait également s'engager à un **objectif ambitieux de réduction de la pauvreté de moitié tous les 5 ans (2010 : 17 % ; 2015 : 8,5 % et 2020 : 4 %)**.

L'Agora citoyenne du Parlement Européen, à côté de la mobilisation des réseaux européens actifs dans la lutte contre la pauvreté, et qui se tiendra en fin d'année sur le thème « Crises et pauvretés » contribuera à la formulation de **propositions concrètes et partagées pour enrayer le processus de précarisation**, thème par thème.

3. Adopter une directive-cadre sur les services sociaux et les soins de santé et des règlements pour les services d'intérêt économique général

Depuis le début de la libéralisation de certains services publics à partir du milieu des années '80 (transport aérien et ferroviaire, gaz et électricité, télécommunications, services postaux), leur statut a été malmené bien que leur contribution à la cohésion soit reconnue: non seulement les règles de la concurrence et du marché tendent à s'appliquer à eux surtout depuis les réformes de modernisation menées dans les Etats membres mais en plus le nombre de concepts s'y rapportant s'est multiplié sans qu'ils ne soient jamais clairement définis (ainsi, la différence entre services sociaux, services sociaux d'intérêt général et services d'intérêt général non économique ne saute pas aux yeux!). Le nouveau Traité de Lisbonne a innové en prévoyant la possibilité d'adopter une législation pour encadrer les services d'intérêt économique général et un protocole définissant les responsabilités des différents niveaux de pouvoir. Il est donc grand temps de passer à l'action afin de clarifier la situation, d'autant que ces services sont des outils essentiels (dans une acception large du terme, ils représentent 35 % de l'emploi) à la disposition des pouvoirs publics pour mettre en place un Green New Deal via l'adoption de nouvelles normes comportementales (cf. la mobilité verte via la multimodalité et l'investissement dans les transports publics; l'obligation aux fournisseurs d'énergie de proposer des énergies renouvelables...) et de techniques (clauses sociales et environnementales via les marchés publics par exemple) dont l'enracinement est encore plus profond lorsque les pouvoirs publics prennent des engagements à long terme.

⇒ Une **directive-cadre sur les services sociaux et les soins de santé** ainsi que des **règlements pour les services d'intérêt économique général** doivent être adoptés. Le régime des aides d'Etat doit ainsi être réformé pour favoriser les financements publics associés aux rendements sociaux générés par ces services. Les marchés publics doivent être utilisés comme instrument pour susciter l'innovation et promouvoir la transition écologique de l'économie.

4. Rediscuter sans tabou de la répartition du temps de travail

La Commission Européenne a annoncé sa volonté de publier au début de la présidence belge une proposition législative sur le temps de travail. Elle avait été contrainte à retirer en avril 2009 sa précédente proposition datant de 2004 en raison des irréconciliables divergences de vue entre le Parlement européen et le Conseil des Ministres, mais aussi entre les Etats membres eux-mêmes. Le principal point d'achoppement portait sur le maintien de la dérogation à la durée maximale de 48 heures de travail par semaine dont peuvent se prévaloir les Etats membres.

⇒ A l'heure où le chômage est massif mais qu'en même temps, le nombre de personnes occupant au moins deux emplois pour gagner de quoi subvenir aux besoins de leurs familles a augmenté de 9 % entre 2000 et 2008 et que beaucoup de travailleurs et travailleuses continuent à rencontrer des difficultés pour concilier vie privée et vie professionnelle, la nouvelle directive doit prendre la direction d'un débat autour de l'enjeu de la **répartition du temps de travail**. La qualité de la vie et du travail doivent revenir au centre de l'agenda politique.

5. Interdire les licenciements abusifs pour les entreprises bénéficiaires

Alors que la Stratégie de Lisbonne devait garantir le retour au plein emploi, le taux de chômage (10,3 % attendu pour 2010) est revenu à un niveau que nous n'avions plus connu depuis 1997 ! Entre la mi-2008 et la fin 2010, la crise économique aurait détruit 8,5 millions d'emplois. Mais, elle a aussi servi d'alibi à un certain nombre d'entreprises pour dissimuler leurs pratiques honteuses de licenciement et de suppression d'emplois alors qu'elles réalisent des profits là où elles sont implantées. En cela, elles ne font pas preuve de responsabilité sociale car elles retardent la sortie de crise en contribuant au climat d'insécurité sociale et rejettent sur la collectivité la prise en charge de ces personnes dans un contexte où les budgets publics sont déjà étriés.

⇒ La Commission européenne doit présenter une **proposition législative interdisant aux entreprises de licencier lorsqu'au cours de l'année écoulée, elles ont réalisé des profits** et que rien ne laisse présager un dramatique retournement de situation.

Si, malgré cela, une entreprise enfreint cette directive, elle pourrait encourir des sanctions financières allant jusqu'à 10 % de la masse salariale, à l'image de ce que prévoit le règlement sur les ententes anticoncurrentielles entre entreprises, sauf exception motivée. L'argent récolté alimentera l'enveloppe du **Fonds Social Européen** du pays subissant les licenciements et l'entreprise ne sera plus éligible à la moindre subvention publique pour les cinq prochaines années.

6. Une régulation financière européenne basée notamment sur l'adoption d'une contribution de type Tobin-Spahn sur la spéculation

La présidence belge doit impérativement mener à bon port la réforme de la régulation financière européenne sur base des lignes directrices suivantes :

-un rehaussement substantiel des exigences qualitatives et quantitatives des capitaux propres dans les institutions financières, dont notamment des exigences contre-cycliques d'approvisionnement dynamique et des exigences progressives en fonction de la taille des institutions visées.

-la mise en place d'un schéma européen sur les rémunérations dans le secteur financier visant à instaurer des plafonds, à lier les avantages octroyés aux performances de long-terme (au moins 5 ans).

-l'adoption d'un ensemble de dispositions législatives visant à réguler de manière intrusive les produits dérivés afin de réduire la taille du marché de ces produits. Cela passe notamment par des mécanismes visant à interdire les comportements spéculatifs, y compris sur les matières premières ; l'imposition d'exigences de capitaux onéreuses sur les produits dérivés de gré-à-gré et l'interdiction des *Credit Default Swaps* sur la dette souveraine.

-la mise en place d'un système européen de gestion des crises bancaires transfrontalières basé sur un partage équitable, solidaire et équilibré des responsabilités entre les États membres.

- Un renforcement substantiel de la gouvernance économique européenne, et a minima de l'eurozone, visant notamment à mettre en place des mécanismes de solidarité fiscale et un mécanisme de gestion communautaire des crises des dettes souveraines.

⇒ L'UE doit mener à bien la **réforme du système de régulation financière**, notamment par la mise en place d'une **taxe de type Tobin-Spahn au niveau européen** laquelle doit permettre de réduire la spéculation sur les marchés financiers internationaux et réorienter une partie de ce revenu vers la nécessaire **reconversion écologique et sociale de nos économies**.

7. Une politique industrielle tenant compte des objectifs environnementaux européens et internationaux et de l'impact transversal de lutte contre le changement climatique et le gaspillage des ressources, et axant sa stratégie sur les emplois verts

Afin de réaliser nos objectifs climatiques et de faciliter la transition vers une économie peu gourmande en carbone, plusieurs instruments et politiques doivent être mobilisés. Cela va de la politique industrielle dans la mesure où les efforts d'adaptation pourraient requérir des restructurations de certains secteurs entiers mais aussi créer des opportunités (voitures vertes, constructions durables) à la politique de l'emploi, où il importe de mettre en place les conditions-cadre pour déployer les emplois verts et faciliter la mobilité intersectorielle, tout en garantissant la sécurité des parcours professionnels. Dans cette perspective et en leur qualité de "colégislateurs", les partenaires sociaux auront un rôle crucial à jouer.

⇒ La Commission européenne devra actualiser sa position sur la politique industrielle et émettre des propositions d'action afin de tenir compte des **objectifs environnementaux européens et internationaux et de l'impact transversal de lutte contre le changement climatique et le gaspillage des ressources**, comme cela avait été fait pour les TIC dans le passé. Une stratégie sur les **emplois verts** devra être conçue en consultation avec les partenaires sociaux européens. Le **Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation** qui devra être revu de manière à soutenir les travailleurs licenciés pour cause d'adaptation au (/de lutte contre le) changement climatique (ce Fonds n'intervient à l'heure actuelle que pour atténuer les dégâts sociaux de la mondialisation et de la crise économique et financière).

8. Favoriser en R&D les investissements nécessaires à la transition vers une économie peu gourmande en carbone et en ressources

Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne en 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement s'étaient fixés l'objectif de consacrer 3 % de leur PIB à la R&D - les deux tiers de l'effort provenant du secteur privé - d'ici la fin de la décennie. La R&D débouche sur des innovations technologiques et non technologiques qui permettent l'émergence de nouveaux produits, services, techniques de production et idées. Elle est un gage de compétitivité mais aussi de cohésion en mettant ces nouvelles productions à la disposition d'un plus grand nombre et en réduisant les coûts. Elle contribue aussi à la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement lorsqu'elle porte sur les éco-technologies.

Malheureusement, aucun progrès n'a été réalisé en la matière: l'UE ne consacre pas davantage à la R&D qu'en 2000 (soit 1,9 % de son PIB) et la contribution du secteur privé ne représentait que la moitié de l'effort global. Seulement 20 régions européennes (sur 274) consacraient 3 % au moins de leur PIB à ce poste. Le Conseil européen discutera en profondeur de ce dossier en octobre.

A cet égard, les conclusions du Conseil Energie de fin 2010 seront importantes en vue de la stratégie « low carbon EU energy system ».

⇒ La révision du régime d'aides d'Etat en matière de R&D devra privilégier plus particulièrement les **investissements nécessaires à la transition vers une économie peu gourmande en carbone et en ressources** (à l'exclusion du secteur nucléaire). A l'occasion de l'évaluation de l'actuel programme-cadre sur la R&D et de celui qui lui succédera, il faudra promouvoir (1) les standards ouverts afin d'éviter que les nouvelles connaissances ne soient captées par une poignée d'acteurs sur le marché qui de ce fait, verrouilleraient l'accès à l'information et jouiraient d'une position dominante ; (2) la manière dont les TIC peuvent contribuer dans les divers secteurs à alléger la pression sur les ressources; (3) la participation des PME. Il s'agira également de voir comment le programme-cadre pourra s'articuler avec d'autres instruments, en particulier les fonds structurels, afin d'aider à la propagation de la R&D dans l'ensemble des régions et le prochain plan d'action sur les éco-technologies.

➤ **Sur le plan environnemental**

9. Préparer les négociations sur le climat pour l'adoption d'une politique ambitieuse d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2007, la politique énergétique européenne est basée sur un plan d'action qui sert notamment à la fixation des objectifs du Paquet Energie-Climat (d'ici 2020, réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, gagner 20 % en efficacité énergétique et porter les énergies renouvelables à 20 % de la consommation énergétique) ainsi que le Plan d'Action sur l'Efficacité Energétique. Il sera procédé à son évaluation durant la présidence belge de manière à ce qu'un nouveau plan puisse lui succéder début 2011.

Après l'échec de la conférence de Copenhague sur le climat, il s'agira aussi pour l'UE de bien se préparer à la COP16 afin de revenir au centre des débats pour imposer des objectifs ambitieux permettant de limiter la hausse des températures à 2°C et d'assurer le succès des négociations internationales sur le climat à Cancun (Mexique) à la fin novembre.

Le secteur du transport ne peut plus être exclu des contributions à livrer pour diminuer les émissions de CO₂. Le Livre Blanc en préparation à la Commission et attendu pour la fin de l'année sera une occasion de tracer un paquet «transport-climat » et de donner chair à la petite phrase de la déclaration de Mr Barroso sur la « décarbonisation » du transport.

La finalisation d'un accord sur la directive Eurovignette devrait pouvoir se finaliser sous Présidence belge.

⇒ L'UE doit s'engager sur la voie d'une **réduction d'au moins 30 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020** et adopter sans attendre un **accord international**. A cet égard, il s'agit également d'avancer vers une **représentation de l'Union européenne** (ou de la zone euro) **dans les enceintes internationales** en lieu et place des Etats membres, afin d'éviter la cacophonie qui nuit à l'influence européenne. L'UE doit aussi faire sien l'objectif **d'améliorer de 3 % par an l'efficacité des ressources**.

10. Enrayer la perte de biodiversité aux niveaux européen et international

Les objectifs fixés pour 2010 par la Convention sur la diversité biologique en matière de perte de la biodiversité ne seront pas atteints. Un plan d'action pour l'après-2010 doit être défini pour des domaines aussi divers que la transformation des habitats, le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation et la pollution...et dans les secteurs tels que l'alimentation, l'agriculture et l'énergie (agro-carburants), les politiques commerciales, les stratégies de réduction de la pauvreté, les programmes de développement. Des objectifs contraignants devront être intégrés afin d'améliorer sensiblement la situation de la biodiversité dans l'UE.

La 10ème conférence des Parties de la convention sur la diversité biologique se clôturera pendant la Présidence belge, en octobre à Nagoya. Un régime international d'accès et de partage des bénéfices commerciaux induits par l'exploitation des ressources génétiques (bioprospection) devra être adopté.

⇒ La Commission européenne devra opter pour son option la plus ambitieuse : « **Enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques** dans l'UE d'ici à 2020 et assurer leur rétablissement dans la mesure du possible, et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité » au-delà de ses frontières. L'UE devra intensifier son action afin de **traiter l'état de crise de la biodiversité au niveau mondial** en réduisant davantage l'impact des schémas de consommation de l'UE sur la biodiversité et en renforçant les efforts de protection de la biodiversité dans les pays hors UE.

➤ Sur le plan international

11. Une augmentation annuelle et contraignante de l'aide publique au développement pour amener la part de l'APD à 0,7% du RNB de l'UE en 2015

Les dernières années de crises multiples (pris des denrées alimentaires, financières, économique, environnementale) se soldent par une augmentation de la pauvreté dans de nombreux pays en développement et hypothèquent lourdement la réussite des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les populations des pays en développement ne doivent pas payer des crises qu'elles n'ont pas provoquées. Ce d'autant plus que l'aide au développement de l'ensemble des pays de l'UE ne représente qu'une partie modeste des moyens consentis pour empêcher la faillite du secteur financier. La présidence belge se doit de veiller à ce que l'UE adopte une position proactive lors du sommet des Nations Unies de septembre 2010 à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption des Objectifs du Millénaire visant à rattraper le temps perdu. L'adoption d'un neuvième Objectif du Millénaire sur la lutte contre le réchauffement climatique devra être à l'agenda, de manière notamment à garantir que les efforts consentis par l'UE en matière de transferts de ressources pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique (de manière strictement additionnelle par rapport à l'objectif visant à atteindre une aide publique au développement de 0,7 du RNB de l'UE) vers les pays en développement soient appliqués. Par ailleurs, une nouvelle régulation planétaire doit également voir le jour : relance du cycle de Doha sur des bases radicalement révisées notamment sur le droit à la souveraineté alimentaire ; mettre un terme à l'agenda « Europe Globale » de l'UE où l'objectif court-termiste et idéologiquement biaisé de « compétitivité » à tout prix oblitère et contredit toute autre action efficace en matière de protection de l'environnement ou de renforcement des droits sociaux ; la démocratisation de la gouvernance des institutions financières internationales ; la fin des conditionnalités de politique économique associées à la mise en place d'une assistance financière ; et la mise en place d'un régime multilatéral de gestion et de stabilisation des taux de change réels.

⇒ Un engagement clair doit être pris relatif à des **augmentations annuelles et contraignantes de l'aide publique au développement pour amener la part de l'APD à 0,7% du RNB de l'UE en 2015**, y compris par l'adoption de mécanismes innovateurs de financement du développement, notamment une allocation d'une proportion substantielle des moyens dégagés par l'adoption d'une taxe Tobin à l'échelle européenne. Plus particulièrement, un engagement financier explicite et clair visant à augmenter drastiquement chaque année entre 2010 et 2015 les efforts visant à atteindre : la couverture universelle de l'enseignement primaire; l'accès universel aux médicaments essentiels, notamment contre les grandes pandémies. Et une **nouvelle régulation planétaire** doit voir le jour.

12. Les priorités de la politique extérieure de l'UE

L'Union Européenne, tant la Commission par la voie de Mme Ashton que le Conseil, doit s'engager plus résolument dans la **résolution du conflit israélo-palestinien**. A court terme, l'application du Rapport Goldstone (cf. résolution votée au PE le 10/10/2010), le stop à la colonisation et au blocus de Gaza constituent les premières urgences.

En matière de politique africaine, la Présidence belge a une responsabilité toute particulière : suivi de la **préparation des élections de 2011 en République démocratique du Congo**, lutte contre la violence faite aux femmes dans l'Est, la protection des défenseurs des droits humains.

C'est également sous présidence belge qu'auront lieu les élections législatives au Rwanda, ce qui n'est pas sans rapport avec la situation dans cette région.

La pacification de l'Est du Congo passera également par la réforme du secteur de sécurité (EUSEC), police et armée, qui constitue une priorité à soutenir et amplifier.

13. Une politique d'asile et de migration européenne avant tout axée sur le respect des droits des réfugiés et demandeurs d'asile

L'Union européenne a toujours déployé plus d'énergie et de moyens au contrôle de ses frontières qu'à l'accueil et à la reconnaissance des droits des migrants. Et ce tout en réaffirmant sans cesse les principes fondamentaux qui la guident comme le respect des droits de l'enfant ou le respect du droit d'asile ; lesquels apparaissent de plus en plus comme une coquille vide au regard de l'enfermement de mineurs étrangers non accompagnés avec des adultes par exemple. Depuis la création en 2004 de l'agence *Frontex* pour aider les Etats membres à lutter contre l'immigration clandestine, les contrôles aux frontières extérieures de l'Union sont de plus en plus militarisés. Or comme la majorité des réfugiés fuyant persécutions ou atteintes graves pénètrent illégalement dans l'UE, ceux que l'UE chasse et traque se confondent souvent avec ceux qu'elle est censée protéger. L'UE projette de travailler à des accords de réadmission avec les pays dont sont originaires les migrants et ceux par lesquels ils ont transités. De tels accords sont même possibles avec des pays connus pour leur non respect des droits de l'homme et d'asile, voire avec des pays en guerre comme l'Afghanistan et l'Iraq.

Parallèlement aux moyens colossaux investis pour refouler les « indésirables » (80 millions d'euros annuels pour *Frontex* !), émerge l'idée depuis quelques années de recourir à l'immigration économique : faciliter l'arrivée et le travail dans l'Union de migrants - hautement- qualifiés et favoriser la mobilité de travailleurs *hyper* flexibles qui ne viendraient que pour quelques mois par an en fonction des besoins économiques.

La politique européenne d'asile et de migration ne peut se baser sur une politique sélective, une instrumentalisation des migrations au profit exclusif de son économie et la chasse obsessionnelle aux migrants clandestins qui aboutit à dépenser chaque année des sommes colossales, lesquelles pourraient être affectées à d'autres postes comme l'accueil des demandeurs d'asile. Le devoir de protection de ceux qui fuient les guerres et les persécutions doit primer. Dans un monde où tout circule (capitaux, marchandises, services, informations), l'être humain doit également acquérir la liberté de circuler librement.

⇒ Dans le cadre de la procédure d'asile, une **révision du Règlement Dublin II** est urgente afin d'éviter que les demandeurs d'asile ne soient renvoyés, dans le cadre de l'examen de l'Etat responsable du traitement de la demande d'asile, vers un pays de l'Union qui ne lui donne pas des conditions d'accueil conformes à la **dignité humaine** ou qui ne lui accorde aucune **protection**, comme c'est le cas actuellement de la Grèce vers laquelle la Belgique renvoie régulièrement des Afghans. Dans le cadre de la mise en place d'un **régime d'asile commun**, l'Union doit assurer une **harmonisation vers le haut des politiques nationales en matière d'asile** et intégrer la conception de la migration comme phénomène naturel faisant partir de l'histoire de l'humanité.

Pour Ecolo, au-delà de ces 13 priorités socio-économiques, environnementales et internationales, la Présidence belge représente une véritable opportunité pour orienter les politiques européennes et impulser le débat sur une série de sujets phares.

Ainsi, au niveau du Parlement fédéral, trois commissions se joignent pour organiser une conférence inter-parlementaire sur la lutte contre la pauvreté : les commissions affaires sociales de la Chambre et du sénat, et la commission santé publique-environnement et intégration sociale de la Chambre présidée par la Députée Ecolo Thérèse Snoy. L'occasion d'adresser une série de recommandations aux Ministres des 27 pays de l'UE durant la Présidence belge.

Par ailleurs, les Ministres Ecolo prévoient de travailler de concert avec leurs homologues européens sur des questions aussi importantes que la jeunesse, le logement, la dimension urbaine et la politique de la ville, la biodiversité, l'environnement, la politique de cohésion...

Au niveau du Parlement européen, Isabelle Durant mènera également une série d'actions sur la Sécurité routière, l'inauguration pour la première fois de la "dalle" du Parlement européen accompagnée d'un concert, l'avancement du "centre des visiteurs", etc.

Ecolo restera attentif au calendrier européen, et tel qu'il le fait régulièrement en commission parlementaire, une fois le programme de travail de la Présidence belge connu, Ecolo sera attentif, à la veille des Sommets et des Conseils européens, à son application et à la position qu'adoptera la Belgique sur la scène européenne. Plusieurs rendez-vous importants sont programmés durant la Présidence belge : le Sommet de Cancun (COP16) sur le climat, la réunion de haut niveau des Nations unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2010, plusieurs sommets internationaux dont le Sommet UE-Afrique, la 10ème conférence des Parties de la convention sur la diversité biologique qui se tiendra au Japon en octobre, 2010 est l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, ... ainsi qu'une série de dossiers, dont les dossiers socio-économiques, qui seront traités au sein des Conseils.

Dans ce cadre, il importe que le Gouvernement belge présente dans les prochains jours un programme de travail cohérent et rassemblant les différentes compétences ministérielles de manière transversale et intégrée.

A l'identique, il importe également que le Gouvernement fédéral se coordonne avec les entités fédérées afin d'établir un programme de travail commun et ainsi de pouvoir avancer d'une seule voix.